



DESCRIPTIF PROGRAMME EPP N°3

« *HYGIÈNE DES LOCAUX* »

DÉSTINÉ AUX PÉDICURES-PODOLOGUES

Définition

L'EPP est une démarche organisée en vue d'optimiser ses pratiques. Ce n'est pas une formation continue. L'EPP se caractérise par une auto-évaluation régulière de ses pratiques et des résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies (quand elles existent).

Justification du thème

Amélioration d'observance des obligations déontologiques quant :

- à la non-compromission de la qualité des soins et des actes accomplis.
- à l'entretien, la perfection et l'analyse des connaissances dans le domaine de l'hygiène des locaux.
- au respect des règles qui s'imposent à la profession en matière d'hygiène.

Les références spécifiques

Recommandations de Pratiques Professionnelles :

- «Hygiène et prévention du Risque Infectieux en cabinet médical ou paramédical » HAS juin 2007
- «Hygiène en podologie» C-CLIN OUEST
- « Entretien des locaux en établissements de soin » C-CLIN SUD-OUEST avril 2005
- « Hygiène et masso-kinésithérapie » 2000 Recommandations Professionnelles
- Recommandations Professionnelles HAS « Hygiène en pratique dentaire ».

Objectif d'amélioration

Améliorer la sécurité des soins pour les patients et la perception du risque infectieux par les professionnels.

Méthode utilisée

Audit clinique ciblé.

Durée

- 1ère auto-évaluation seul au cabinet.
- une réunion de 2 heures en groupe avec le facilitateur.
- 2ème auto-évaluation seul au cabinet (6 mois après la première).

Impact

Diminuer les infections croisées en cabinet et les infections transmises par les dispositifs médicaux.